

L'établissement des études classiques chez les religieuses de Jésus-Marie à Sillery, d'après un texte de soeur Léa Drolet

Hélène Guay

Volume 3, numéro 2, 1990

L'autre salut

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/057614ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/057614ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Revue Recherches féministes

ISSN

0838-4479 (imprimé)

1705-9240 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Guay, H. (1990). L'établissement des études classiques chez les religieuses de Jésus-Marie à Sillery, d'après un texte de soeur Léa Drolet. *Recherches féministes*, 3(2), 179–194. <https://doi.org/10.7202/057614ar>

Résumé de l'article

Ce document relate l'histoire, du point de vue d'une religieuse, de la situation de l'éducation des femmes au Québec au début du siècle. Soeur Léa Drolet met en lumière les luttes qu'ont dû mener les religieuses pour l'établissement des études classiques pour les Québécoises. Elle nous décrit les stratégies développées par les religieuses de Jésus-Marie à Sillery pendant près de cinquante ans pour faire accepter les études universitaires pour les femmes. De même, soeur Léa Drolet nous fait réaliser à juste titre que l'établissement des études classiques était la pierre angulaire de l'admission des femmes à l'université.

DOCUMENT

L'établissement des études classiques chez les religieuses de Jésus-Marie à Sillery, d'après un texte de soeur Léa Drolet¹

Présentation et annotation d'Hélène Guay²

*Je suis sincère, et très sincère! Je crois qu'une
jeune fille a droit aux bienfaits de la formation
générale qu'assurent les études classiques.*

L'abbé Arthur Maheux,
secrétaire général de
l'Université Laval (1935)³

*Si les femmes d'aujourd'hui peuvent devenir
avocate ou médecin, ou tout simplement mettre
les pieds à l'Université, c'est que d'autres avant
elles ont mené une lutte acharnée pour
conquérir ce droit fondamental.*

Pérusse 1979 : 10

-
1. Ce récit est paru dans un numéro spécial (1975) du *Sillery*, journal de l'Association des Anciennes et des Anciens. Le texte présenté ici est une version abrégée publiée en 1986 par le même journal (53^e année, no 128).
 2. Dans le cadre du projet d'équipe multidisciplinaire «Métiers non traditionnels» ou «Personnes non traditionnelles», dirigé par Bernard Saladin d'Anglure et codirigé par Marguerite Lavallée, Chantal Théry et Louis-Jacques Dorais, j'ai effectué quelques entrevues avec des religieuses du couvent Jésus-Marie de Sillery. Ces recherches sont subventionnées par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH). Je tiens à remercier Max Roy, qui a généreusement partagé avec moi ses connaissances sur le sujet et qui m'a donné accès à des documents d'archives, compilés pour le projet de recherche sur la formation littéraire dans l'enseignement classique au Québec (1975-1983) et conservés aux archives du Centre de recherche en littérature québécoise (CRELIQ) de l'Université Laval. Je remercie également les religieuses du couvent Jésus-Marie à Sillery, Réal Ouellet et Fabienne Poulin pour leurs suggestions et critiques constructives. L'idée de la présentation annotée de ce texte m'a été suggérée par Joseph Caron.
 3. Extrait d'un discours prononcé lors de la lecture du rapport annuel des activités du couvent Jésus-Marie de Sillery, le 13 novembre 1935; ce discours est conservé au CRELIQ.

C'est à l'occasion d'une première rencontre avec les religieuses de Jésus-Marie que le texte présenté ici m'a été remis par l'une d'entre elles. Moi qui avais prudemment, au moment des présentations, mis la sourdine sur mon intérêt pour la recherche féministe, je me voyais, à ma grande surprise, devancée! Après les salutations d'usage et avant même que je n'explique plus en détail l'orientation de mes recherches, une religieuse m'affirmait: «Vous savez, Madame, nous sommes les premières féministes». En effet, en 1908, mère Sainte-Anne-Marie de la congrégation de Notre-Dame ouvrait à Montréal la première école d'enseignement supérieur pour les jeunes filles, favorisant pour la première fois dans l'histoire l'accès des femmes québécoises à l'université. En 1925, trois religieuses du couvent Jésus-Marie de Sillery, soeur Adelcie Kirouac⁴ (mère Marie-des-Anges), soeur Bernadette Paquin⁵ (mère Saint-Joseph), et soeur Léa Drolet⁶ (mère Sainte-Agnès) fondaient à Québec le deuxième collège d'études classiques féminines.

En cette année qui marque au Québec le cinquantième anniversaire du droit de vote des femmes, les Thérèse Casgrain, Idola Saint-Jean et Marie Lacoste-Gérin-Lajoie sortent un peu de l'ombre. Par contre, la petite histoire de celles qui ont lutté pour l'accès des femmes aux diverses facultés universitaires québécoises est encore très peu connue. À part les mémoires présentés à la Commission Tremblay (1954) et les écrits de quelques auteures (Pérusse 1979; Jean 1974 et 1975; Plante 1968 et 1972; Gagnon 1974; Poulin (inédit); Galarneau 1978), l'histoire des préjugés qui prévalaient au début du siècle contre l'éducation des femmes au Québec n'a pas vraiment été écrite. Soeur Léa Drolet fournit un exemple de la lutte qu'ont dû mener en tant que femmes les religieuses fondatrices des collèges classiques féminins pour arracher ce droit fondamental à l'éducation.

L'étude du rôle joué par les fondatrices des collèges classiques féminins permet de mesurer l'impact de ceux-ci sur le développement de la condition féminine au Québec. Les religieuses ont mené une lutte farouche pour obtenir un programme d'études identique à celui des garçons, et de ce fait, offrir aux jeunes filles la possibilité d'accéder aux facultés universitaires et aux carrières professionnelles. Le récit de soeur Léa Drolet démontre dans quelles conditions difficiles devaient travailler les

-
4. Adelcie Kirouac (1883-1967) se voit décerner en 1952, par l'Université Laval, un Doctorat *honoris causa* en pédagogie avec le «privilege» de siéger au Conseil universitaire comme représentante de tous les collèges féminins affiliés. Elle est la soeur aînée du frère Marie Victorin.
 5. Bernadette Paquin (1874-1944), née à Deschambault, entre chez les religieuses en 1891 et fait son noviciat à Lyon. Elle fut pendant de nombreuses années directrice des études au couvent Jésus-Marie de Sillery.
 6. Léa Drolet (1889-1986), née à Québec, commence ses études à l'âge de dix ans au couvent Jésus-Marie de Sillery et entre au noviciat en 1909. Dix ans plus tard, elle devient la première femme, avec soeur Adelcie Kirouac, à obtenir un Baccalauréat ès arts de l'Université Laval. Elle enseigne au couvent de Sillery jusqu'en 1955, puis devient supérieure du couvent Jésus-Marie de Lauzon, pour ensuite devenir secrétaire générale de sa congrégation à Rome et enfin directrice d'une maison d'étudiantes à Paris.

fondatrices. Sans aucune subvention gouvernementale, elles évoluaient à contre-courant de l'opinion publique qui le plus souvent dénigrait leur projet. Les religieuses ont démontré de très grandes qualités médiatiques dans leur action pour contrecarrer la volonté des dirigeants de l'époque de démembrer les collèges classiques féminins en créant un baccalauréat typiquement féminin dont les instituts familiaux faisaient la promotion. Par exemple, jusqu'au début des années soixante, les religieuses n'ont cessé de réaffirmer que la formation intellectuelle de leurs élèves ne les empêcherait pas d'être, et en mieux, ce que la femme a toujours été : épouse et mère. Face à une société qui prônait la création d'écoles ménagères et qui n'acceptait guère les femmes intellectuelles, peut-on penser, à l'instar de Michèle Jean (1975), que les religieuses ont su adopter une stratégie qui leur a permis de contribuer, sans susciter de levée de boucliers, à l'émancipation des jeunes Québécoises?

Dans les lignes qui suivent, je présente le texte intégral (à l'exception de la citation du début) écrit en 1975 par soeur Léa Drolet pour commémorer le cinquantième anniversaire de la fondation du collège Jésus-Marie de Sillery. J'y ajoute des notes pour en éclairer la lecture. Cette contribution à l'écriture de la petite histoire des études classiques au féminin permettra d'évaluer l'évolution des mentalités. Comment les religieuses fondatrices des collèges classiques féminins voyaient-elles leur rôle sur l'échiquier du monde de l'éducation au Québec? Ce récit nous fait connaître la vision de l'une d'entre elles.

Près d'un siècle de vie... Soixante-quinze ans de profession religieuse...

Ma plume est d'un autre âge que celui de l'électronique. Le style s'en ressent, mais l'âme ne vieillit pas. Quand on peut retracer dans sa mémoire les faits du passé auxquels on a été intimement mêlée, il convient, me dit-on, de les faire connaître à ceux qu'intéresse la petite histoire. C'est pour ce motif que sur les instances de plusieurs personnes, je consens à ébaucher, à ma façon, l'histoire des trente premières années de mon Collège.

Hasard ou... providence?

Il me faut remonter jusqu'en septembre 1908. Monsieur l'abbé Stanislas Lortie⁷, professeur à l'Université Laval, se rendait à Rome pour compléter son ouvrage de philosophie. Il rencontra sur le bateau — pas d'avion à l'époque — une jeune fille [Léa Drolet] qui venait de terminer ses études au Couvent de Sillery. Si la vitesse de l'avion n'est pas favorable aux longs entretiens, en bateau, où la principale occupation est

7. Stanislas Alfred Lortie fut professeur de philosophie et de théologie à l'Université Laval de 1893 à 1900. En 1910, il publie un manuel de philosophie : *Elementa philosophiae, Christianae ad mentem sancti Thomae Aquinatis exposita*.

de contempler le ciel et la mer, on a le temps de causer et même de se permettre quelques confidences :

- «Vous venez de terminer vos études à Sillery, Mademoiselle. Que vous ont enseigné les religieuses de Jésus-Marie que je n'ai pas le plaisir de connaître?
- La grammaire, nécessairement. Puis l'apologétique, la littérature, l'histoire générale, un peu de science et de connaissances pratiques.
 - Et la philosophie?
 - On se contente de nous enseigner à mettre de la sagesse dans notre manière de penser et de vivre.»

L'abbé souligna la réponse d'un sourire. Il revint plusieurs fois sur cette question de philosophie avec son interlocutrice devenue insensiblement son élève.

À notre retour à Québec, en mars 1909⁸, j'eus vite fait de présenter aux autorités du Couvent de Sillery mon nouveau professeur qui, dès le premier jour, devint un ami des religieuses et bientôt le promoteur des progrès que devait connaître notre maison. Le plan de Monsieur Lortie était de nous faire franchir sans retard les étapes du Secondaire pour aboutir au Collège.

Premiers pas : le primaire-supérieur!

Monsieur Lortie revient à la charge en 1910. Ce prêtre à l'esprit clair, délié, vigoureux, doué d'une rare intelligence, d'un tempérament actif et combatif, croyait à la nécessité de la lutte et il l'entreprit avec ardeur. Sa volonté ne capitulait jamais devant l'obstacle et quand il s'en présentait un, il s'acharnait à le renverser plutôt qu'à le contourner. Aussi, réussit-il à convaincre l'Université de l'avantage qu'il y aurait à grouper autour d'elle les couvents qui dispensaient l'enseignement primaire. Peu après, le 28 mai 1911, Laval nous accordait le diplôme d'affiliation⁹ et autorisait le programme d'études primaires-supérieures que nous avons préparé sous l'oeil vigilant de Monsieur Lortie. Plusieurs autres couvents obtinrent bientôt à leur tour l'affiliation.

Cette victoire acquise, le vaillant abbé demanda à nos religieuses de se soumettre elles-mêmes aux examens contrôlés par l'Université. Elles s'y prêtèrent volontiers. Il s'offrit alors à leur donner des cours de psychologie appliquée à

8. Léa Drolet entre au noviciat en août 1909, précisément.

9. Je n'ai trouvé aucun document écrit portant sur la création en 1911 du diplôme d'affiliation. Les seuls renseignements disponibles concernent la fondation en 1916 par l'Université Laval du cours lettres-sciences, d'une durée de 4 ans. Plus tard, les collèges classiques féminins transformeront ces 4 années, qui deviendront les 4 premières années du cours classique.

l'éducation, concevant mal que des éducatrices n'aient pas au moins quelques notions de philosophie. Les leçons d'un tel professeur entraîneraient irrésistiblement dans les voies ardues de la science et de la sagesse.

Conduites par un homme de cette trempe, nous nous acheminions d'un pas rapide, croyions-nous, vers un but qui semblait tout proche. Mais nous comptions sans les obstacles qui nous empêchèrent d'atteindre notre objectif avant le 19 janvier 1925.

L'initiateur du projet n'en vit pas la réalisation. Épuisé par le travail, Monsieur Lortie mourait le 19 août 1912 à 42 ans.

La lutte s'engage

Les messieurs de l'Université réfléchissaient. Ils réfléchissaient depuis 1904 sur l'opportunité des études secondaires pour les jeunes filles, quand un jour le recteur Monseigneur Gosselin¹⁰ se risqua à dire : «Devant le courant de plus en plus fort qui porte les religieuses enseignantes à se grouper autour de l'Université, il convient d'accepter le plan d'études proposé par les religieuses de Jésus-Marie»¹¹.

Au lieu de prendre une décision, le Conseil universitaire se remit à réfléchir. Ce qui nous permit de poursuivre notre préparation commencée sous l'impulsion de l'abbé Lortie et stimulée ensuite par Mère Sainte-Claire¹², supérieure générale.

Des professeurs consentirent volontiers à nous aider. Monsieur Adrien Pouliot¹³ se souvient sans doute que, débutant dans l'enseignement, il venait à Sillery initier les religieuses aux hautes mathématiques. Les murs se transformaient alors en tableaux. Et quand Monsieur Pouliot les avait couverts de chiffres en tous les sens, il tombait en extase devant cette beauté de la science pure. Son enthousiasme ne gagnait guère les pauvres étudiantes qui n'avaient pas assez de leurs trois méninges pour aller à la vitesse du futur doyen de la Faculté des Sciences. L'abbé Croissant, Français modeste autant qu'érudit, se chargea du latin, Monsieur Gaillard de

10. Amédée-Edmond Gosselin (1863-1941) a été recteur de l'Université Laval de 1909 à 1915 et de 1927 à 1929. Historien, il est l'auteur de l'ouvrage *L'Instruction au Canada sous le Régime français*, paru en 1911.

11. Je n'ai pas trouvé trace de ces propos dans les archives de l'Université Laval et celles du couvent Jésus-Marie de Sillery ont été détruites par le feu en 1983.

12. Mère Sainte-Claire (Emily Bray) (1853-1937), née en Angleterre, se convertit au catholicisme dès l'âge de 12 ans. Elle devient la première supérieure générale non française. Elle met beaucoup de zèle à stimuler les études des religieuses. C'est elle qui encourage soeur Léa Drolet à fréquenter l'Université catholique de Washington.

13. Adrien Pouliot (1896-1980) a été professeur de mathématiques à l'École de chimie de l'Université Laval de 1922 à 1972. Il a étudié à Paris, à la Sorbonne, de 1926 à 1929. Il a donné son nom au pavillon de l'Université Laval qui abrite la Faculté des sciences et de génie.

Champris de la littérature. Monsieur Robert¹⁴ avait déjà remplacé l'abbé Lortie pour les cours de philosophie. Monseigneur Alexandre Vachon¹⁵ nous initia à la chimie¹⁶.

Deuxième pas : le secondaire

Enfin, après maintes délibérations du Conseil universitaire, lors de la séance du 25 février 1924, sur la proposition du recteur Monseigneur Camille Roy¹⁷, on accordait au Couvent de Sillery l'affiliation à l'Université Laval pour l'enseignement secondaire. Grande fut la satisfaction des parents qui désiraient pour leurs filles une culture supérieure à celle du primaire¹⁸.

-
14. L'abbé Joseph-Arthur Robert fut professeur à l'Université Laval. Il est l'auteur de *Leçons de Psychologie, Leçons de Morale, Leçons de Logique et Leçons d'Apologétique*.
 15. Alexandre Vachon (1885-1953) est le fondateur et le premier doyen de l'École de chimie de l'Université Laval (1925); il a été recteur en 1939, après quoi il est devenu archevêque d'Ottawa (1940-1953). Il a étudié à l'Université Harvard à Boston. Il est l'auteur d'un traité élémentaire de chimie (1916).
 16. Si plusieurs membres masculins du clergé en place résistèrent à l'idée d'études classiques pour les filles, plusieurs autres les encouragèrent. Par exemple, l'abbé Arthur Maheux, secrétaire général de l'Université Laval, ressort comme un promoteur des collèges classiques féminins.
 17. Camille Roy (1870-1943) a été recteur de l'Université Laval de 1924 à 1927, puis en 1929, de nouveau de 1932 à 1938, et finalement de 1940 à 1943; professeur de littérature et critique littéraire très apprécié de son temps, il est l'instigateur de l'enseignement de la littérature canadienne-française à l'Université Laval. Il publie l'un des premiers manuels de la littérature canadienne-française : *Essais sur la littérature canadienne* (1907).
 18. En réalité, le nombre d'étudiantes de la région de Québec était minime. Presque seules convaincues du bien-fondé de leur projet, les religieuses ne pouvaient compter que sur l'appui de quelques parents désireux de faire instruire leurs filles. Pour rentabiliser leur entreprise, les religieuses créèrent une section anglaise où des Américaines catholiques et des jeunes filles d'autres nationalités pouvaient venir s'instruire en anglais. Les effectifs du couvent Jésus-Marie de Sillery de 1924 à 1933 se répartissent comme suit : 1924 : 18; 1926 : 36; 1930 : 60; 1931-1932 : 77; 1933 : 116 dont 27 anglophones et 89 francophones. En 1933, 14 étudiantes du collège avaient réussi à obtenir le diplôme de bachelières ès arts.

Les couvents des environs voulurent avoir le même privilège. L'Université le leur accorda à condition d'en faire chacun la demande¹⁹.

Il avait fallu **vingt ans de démarches ardues** pour que l'on reconnût aux jeunes Québécoises le droit de développer les possibilités de leur cerveau. Un an suffit pour enlever le baccalauréat. Il y eut, il est vrai, la préparation éloignée.

La préparation éloignée

Comme on voulait un personnel compétent pour le collège en perspective, on avait retiré de l'enseignement quelques religieuses afin de les consacrer aux études. Moi-même, pendant une session, je dus suivre des cours à l'Université de Washington et y passer des examens. Mais on comprit bientôt qu'il n'était guère logique d'étudier en anglais pour enseigner en français.

-
19. Pour assurer sa survie, compte tenu du nombre très limité de candidates, le premier collège classique féminin ouvert à Montréal avait obtenu une exclusivité sur une période de 25 ans, soit de 1908 à 1933. Les religieuses de Jésus-Marie, qui se retrouvaient dans la même situation, voulurent obtenir le même privilège. On le leur accorda, mais on ne respecta pas cet engagement. Voici comment elles l'apprirent et comment, par la plume de mère Saint-Joseph, elles réagirent :

«Un mot de Son Éminence le Cardinal Villeneuve nous annonçait ces jours derniers que, «après avoir pris l'avis des autorités universitaires», il accordait aux Dames de la Congrégation, la permission d'ouvrir à Bellevue un collège d'Enseignement Secondaire pour les jeunes filles. Un privilège nous avait été accordé par son Éminence le Cardinal Rouleau, privilège dont nous n'avons pas joui, puisqu'on nous le supprime à la première demande. L'avenir prouvera si deux collèges de jeunes filles, situés à quelques minutes de distance, peuvent ainsi progresser, dans une ville comme la timide Québec... Comment pouvez-vous expliquer, Monsieur l'Abbé, que pour les moindres changements à nos programmes, pour les plus minimes amendements, il a fallu chaque fois une réunion du Conseil de l'Université; et que, au sujet de cette affaire qui est pour nous vitale, une telle convocation n'ait pas été nécessaire? Nous n'avons pourtant pas à discuter la mesure qui vient d'être prise. Mais, si Mgr le Recteur n'a pas jugé à propos de nous mettre au courant d'une démarche qu'intéresse la vie même de notre Collège, nous sera-t-il permis de solliciter au moins une faveur? [*Les religieuses demandent que le programme de Sillery soit établi à Bellevue de manière à éviter la confusion pour les parents désireux de faire instruire leurs filles*] Nous avons, il me semble, le droit de réclamer, qu'on nous fasse en l'occurrence, le moins de tort possible. Au reste, pourquoi les Dames de la Congrégation, puisqu'elles veulent se mettre sous la dépendance de Laval, n'en accepteraient-elles pas les réglementations? Et si elles réclament le programme intégral des garçons, pourquoi leur accorderait-on immédiatement ce qu'on nous a toujours refusé?» (Lettre datée du 8 août 1933, envoyée par mère Saint-Joseph, directrice des études, à l'abbé Arthur Maheux, secrétaire de l'Université Laval et directeur de l'enseignement secondaire des jeunes filles; conservée aux archives du CRELIQ.)

Mère Sainte-Thérèse Chapleau²⁰, alors supérieure provinciale, décida de nous envoyer, Mère Marie-des-Anges [*soeur Adelcie Kirouac*] et moi, au couvent de Jésus-Marie à Lyon pour y suivre les cours des Facultés catholiques. Installées sur la colline de Fourvière, nous devions chaque jour, parcourir plus de trois kilomètres à pied, sauf la descente par la « Ficelle », pour nous rendre au centre de la ville. Nous avions, entre autres professeurs, le Père Auguste Valensin, l'abbé Petitmangin et comme recteur Monseigneur Lavallée. Notre deuxième année d'études se fit à l'Institut catholique de Paris et à la Sorbonne. De plus, grâce à la bienveillance des autorités, nous avons pu assister à des cours dans plusieurs établissements scolaires, en particulier à l'École de Sèvres.

Pendant ce temps, à Québec, on accélérât les démarches, échangeait des lettres avec l'Archevêché et l'Université Laval où Monseigneur Gosselin [*Amédée-Edmond*], doyen de la Faculté des Arts, ne voyait pas d'un bon œil cette sorte d'émancipation féminine. Il était convaincu **que des têtes de filles n'étaient pas faites pour le grec et le latin**²¹.

À notre retour d'Europe, en août 1923, nous avons trouvé, Mère Marie-des-Anges et moi, le terrain préparé. C'est donc en paix de ce côté que nous avons **subi à Laval les examens du baccalauréat**²², épreuves exigées par l'Université pour deux religieuses au moins avant l'ouverture du Collège. Peu après, nous recevions nos

-
20. Mère Sainte-Thérèse (Laure Chapleau) (1878-1947), née à Saint-Pascal-de-Kamouraska, fut supérieure générale en 1946. Elle fut une femme de grand leadership.
21. On peut lire dans l'*Annuaire de l'Université Laval*, Faculté des arts, des expressions telles que : « donner au programme un caractère féminin », « rendre plus manifeste la différence entre le baccalauréat des garçons et celui des filles ». Une note, à la fin du document, montre bien le danger que faisait craindre l'éducation plus poussée des filles : « Il semble absolument nécessaire de garder le contrôle de l'enseignement religieux et de la Philosophie, afin d'empêcher les institutrices de verser peu à peu dans le féminisme. Placer dans les deux examens des parties d'enseignement conçues de telle façon qu'elles contrecarrent les tendances féministes de certaines maîtresses ou même seulement de l'atmosphère contemporaine. » (Article 111, section classique, collège Jésus-Marie à Sillery, janvier 1924.)
22. Elles subiront les mêmes examens que leurs collègues masculins. Les autres bacheliers issues du couvent de Sillery connaîtront, jusqu'en 1938, des examens différents rédigés et corrigés par un comité spécial. Voir note 28.

parchemins. La date n'était pas loin où nous pourrions dire : **Enfin le Collège**²³.

Tout de suite, nous avons commencé nos cours aux quatre élèves qui avaient opté pour le nouveau programme et voulaient tenter l'aventure. Ce fut une joie pour elles et pour nous quand, le 19 janvier 1925, nous reçûmes le diplôme d'affiliation à Laval comme collège classique avec tous les droits, honneurs et obligations attachés à cette affiliation dans les limites des statuts de l'Université²⁴. Monseigneur Camille Roy était alors recteur et Monsieur l'abbé Cannon²⁵ secrétaire.

23. Il est important de souligner que chaque collège féminin qui demandait l'affiliation devait négocier à la pièce. Par exemple, chaque congrégation qui voulait obtenir l'affiliation à l'Université Laval pour le cours d'études classiques devait soumettre à l'approbation des autorités universitaires son programme. Voir note 19, où il est expliqué que le collège Bellevue soumit avec sa demande d'affiliation son propre programme d'études. De même, l'affiliation du collège Jésus-Marie de Sillery n'implique en rien l'établissement d'un cours d'études classiques dans les autres couvents Jésus-Marie. En 1940, les religieuses se verraient refuser l'ouverture d'un collège sur la rive sud de Québec. Le recteur de l'Université leur écrit à ce sujet :

«En 1924, ce fut bien le Couvent Jésus-Marie de Sillery qui fut affilié pour l'enseignement classique. Vous regrettez qu'on n'ait pas plutôt affilié l'Institut de Jésus-Marie, ce qui aurait comporté pour l'Institut la faculté d'établir à son gré, partout où il y a des maisons d'enseignement, l'enseignement classique féminin. Et le cas de Lauzon ne se poserait pas aujourd'hui. Or, si nous pouvons affilier un Institut tout entier pour l'enseignement primaire, [...] tel n'est pas le cas quand il s'agit de l'enseignement secondaire ou classique. Il faut pour chaque cas d'établissement d'un *nouveau collège classique féminin* l'autorisation de l'Ordinaire du diocèse. L'Ordinaire tient, avec raison, à contrôler la multiplication des *Collèges classiques féminins* [...]. La multiplication des *Collèges classiques féminins* est une affaire tout autre que celle de la multiplication des écoles primaires.» C'est moi qui souligne. (Lettre de Mgr Camille Roy, recteur de l'Université Laval, adressée à soeur Adelcie Kirouac, datée du 27 novembre 1940; conservée aux archives du CRELIQ.)

24. Les droits et privilèges des collèges féminins n'étaient pas aussi étendus que ceux des collèges masculins. Par exemple, les religieuses sont exclues du Comité de Sillery, responsable de la création du programme d'études classiques pour les jeunes filles, comme si elles étaient mises en tutelle. De plus l'abbé Maheux nous apprend que les premières réunions non formelles du Comité de Sillery ont eu lieu dans sa chambre du *Séminaire de Québec, où il était préfet des études. Les religieuses sont donc absolument exclues de ces lieux*. Par ailleurs, quand leur projet devient réalité, elles n'obtiennent pas la permission de déléguer une représentante aux différentes instances administratives, qui décident pourtant de leur projet. Elles doivent tout négocier par personne interposée et par lettre. Elles seront également exclues du Comité de l'Enseignement secondaire des jeunes filles, formé en 1926, et qui fait suite au Comité de Sillery. Les pièces d'archives, témoignant des dix années de tractations pour obtenir des examens identiques à ceux des garçons, révèlent l'opposition constante des autorités en place au projet des religieuses. Le collège des Ursulines obtint le baccalauréat en 1936 et le collège Bellevue en 1937 (Galarneau 1978 : 54).

25. Walter-E. Cannon, secrétaire général de 1924 à 1931.

C'était donc officiel, nous le tenions ce collège entrevu par l'abbé Lortie en 1911²⁶.

Une lutte serrée

Le Collège fondé, l'Université d'accord, l'opinion publique ne désarme pas pour autant. On parle contre nous même en chaire. *La Semaine religieuse* va jusqu'à écrire : «Si l'institution du baccalauréat dans nos couvents doit avoir pour résultat d'y consacrer le triomphe du féminisme moderne, franchement, nous n'avons pas grand-chose de bon à en dire». On citait ensuite un extrait d'un document paru à l'occasion de la tenue du Synode diocésain de 1923 :

Il serait souverainement regrettable de vouloir introduire dans les couvents de jeunes filles le cours classique littéraire ou scientifique propre au collège de garçons. C'est une fausse doctrine qui tend à baser l'enseignement sur l'égalité des sexes. Ce serait d'ailleurs réaliser le voeu émis par la Franc-Maçonnerie dans un congrès tenu à Tarbes en 1922. Il faut craindre d'ouvrir les portes au féminisme en faisant dévier l'éducation des jeunes filles.

Le directeur du bulletin crut bon de mettre en garde les religieuses qui enseignaient au cours classique contre la menace d'un affaiblissement redoutable de l'esprit surnaturel et de la discipline monacale.

Rassurez-vous, Monsieur l'abbé, aurions-nous pu lui dire quelques années plus tard. «L'esprit surnaturel et la discipline monacale» de leurs enseignantes ont conduit plusieurs de nos bachelières vers des communautés contemplatives ou autres pendant que leurs compagnes militent en vraies chrétiennes dans le monde. Les

26. Pendant que les fondatrices du collège insistent sur l'importance d'avoir obtenu un baccalauréat similaire sauf pour le grec à celui des garçons, les membres du comité organisateur et du comité de direction pour l'enseignement secondaire des filles à Québec écrivent très clairement la différence :

«L'Université Laval a donc consenti volontiers à fonder l'enseignement secondaire féminin. Mais, en le fondant, elle veut qu'il tende uniquement à une plus complète formation religieuse, morale et intellectuelle de la jeune fille pour ses rôles de mère de famille, de maîtresse de maison, d'institutrice ou d'auxiliaire de la femme au foyer. L'Université exclura donc de ses programmes, de son baccalauréat des jeunes filles tout ce qui tendrait à sortir la femme des conditions familiales et sociales où l'a placée la Providence. C'est pourquoi les études secondaires des jeunes filles diffèrent à l'Université Laval sur plusieurs points de celles des garçons : les sujets à former, le but de leur formation secondaire n'étant pas les mêmes.» (Annuaire de l'Université Laval, Faculté des arts, article 111, section classique, collège Jésus-Marie à Sillery, 1925, p.179.)

services rendus à nos élèves, à leurs familles ou à la société ont contribué à convertir bon nombre de Chrysales²⁷ encore hésitants.

Les autorités universitaires et religieuses avaient fini par comprendre qu'il était urgent de répondre aux désirs des parents informés de la montée des études féminines en Europe, dans les autres provinces canadiennes et plus près de nous, à Montréal. Les uns se sont réjouis de l'innovation, d'autres l'ont subie mais l'affaire marcha. Elle marcha si bien qu'en 1928, les jeunes filles qui avaient suivi pendant quatre ans, les cours dans notre Collège, réussissaient les examens du baccalauréat²⁸.

27. Personnage de la comédie de Molière *Les femmes savantes* (1672), Chrysale est le mari de Philaminte et le père d'Armande, dont nous parlera soeur Léa Drolet un peu plus loin dans le texte. Chrysale est décrit comme égoïste, possédant une fausse sagesse et des pensées à ras de terre. Pour sa part, Armande, très cultivée, s'est créé un monde fictif qui ne la satisfait pas. Elle s'appuie sur des principes et des règles mal adaptés à sa nature profonde. (Description fournie par le *Dictionnaire des personnages littéraires et dramatiques de tous les temps et de tous les pays*, Paris, Laffont-Bompiani, 1984.)

28. Soeur Léa Drolet passe sous silence toute la controverse touchant la reconnaissance du cours classique féminin par la voie d'examens identiques pour les filles et les garçons. Au printemps 1927, les religieuses de Jésus-Marie apprennent avec consternation que les matières et les questions d'examen ne sont pas les mêmes pour les candidats et les candidates. Le secrétaire général de l'Université Laval écrit :

«Je me demande s'il n'y a pas eu malentendu au sujet des textes du baccalauréat. D'abord, vous savez que j'ai suivi les délibérations du «comité de Sillery» depuis les tout premiers moments de son existence. Or, je puis vous assurer qu'à aucun moment il a été question de donner à vos élèves le même texte qu'à nos élèves. Au contraire, la première question à résoudre fut celle-là même : les jeunes filles auraient-elles le même examen que les garçons? Si oui, elles n'ont qu'à suivre le même programme, sinon, il faut dresser un programme spécial». C'est moi qui souligne. (Lettre de l'abbé Arthur Maheux à mère Saint-Joseph, le 11 mai 1927; conservée aux archives du CRELIQ.)

Ce à quoi mère Saint-Joseph répond :

«Que le Comité de Sillery ne dise pas qu'il y a en ceci malentendu. Jamais nous n'avons reçu avis que les jeunes filles auraient des examens différents de ceux des garçons pour toutes les matières. Nous aurions protesté immédiatement. Ce n'est pas un malentendu qu'il y a, mais un *pas entendu*... Et, quand nous pensons qu'on aurait pu nous traiter ainsi sans nous prévenir, je vous avoue que cela nous fait étrange. Dites-moi donc franchement, Monsieur l'abbé, quelle raison a guidé le Comité de Sillery dans l'espèce d'ostracisme (je ne trouve pas d'autre mot) de cette question des questions?»

Puis changeant de ton, elle continue :

«Quant à nos jeunes filles qui n'étudient que par amour des livres, pour l'honneur du baccalauréat et à qui sourit la perspective attrayante de se mesurer avec leurs frères, ce leur serait un trop grand désappointement de se voir fermer le champ du tournoi intellectuel.» (Lettre de mère Saint-Joseph à l'abbé Arthur Maheux, préfet des études au Séminaire de Québec, le 18 mai 1927; conservée aux archives du CRELIQ.) Ce n'est qu'en 1935 que les religieuses auront gain de cause et que les étudiantes de Québec recevront les mêmes questions que les étudiants de tous les collèges classiques.

La première collation des diplômes eut lieu le 22 octobre 1928, sous la présidence du cardinal Rouleau²⁹ qui s'était toujours montré favorable à nos projets. Il remit lui-même leur baccalauréat aux quatre vaillantes du début: Madeleine Laliberté³⁰, Marie-Paule Laliberté³¹, Yvette Laporte³² et Dorothy Smith³³. Monsieur Maheux [*secrétaire général de l'Université*] présenta le rapport de l'année et pour montrer que le Collège était bien en règle avec l'Université, l'abbé Cannon lut en entier le texte latin du diplôme. Dans son discours, le cardinal donna comme modèle aux étudiantes sainte Catherine d'Alexandrie³⁴, la femme la plus savante de son temps qui n'en resta pas moins modeste et vertueuse. C'était rassurer indirectement ceux qui appréhendaient les Armandes possibles³⁵.

-
29. Félix-Raymond-Marie Rouleau (1866-1931) entre chez les dominicains en 1886 et devient professeur de théologie. Il sera évêque de Valleyfield de 1923 à 1926 puis archevêque de Québec à partir de 1926. Il devient cardinal en 1927.
30. Madeleine Laliberté travaille dans le domaine du secrétariat aux gouvernements provincial et fédéral. Elle participe à la fondation de l'Association des femmes diplômées d'universités et assume pendant quelques années la présidence de cet organisme.
31. Marie-Paule Laliberté obtient en 1946 une Maîtrise en sciences sociales. Puis elle est boursière de cette même faculté pour étudier à l'Université de Boston en science sociale psychiatrique. En 1946, elle participe activement à la fondation à Montréal du Centre psycho-social.
32. Yvette Laporte fonde une famille pour ensuite *entreprendre des études en pharmacie*.
33. Dorothy Smith étudie le journalisme pendant un an à Londres. Elle exerce son métier à Toronto pour ensuite se fixer à Vancouver.
34. Le Larousse (*Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle*, Paris, Slatkine, Réimpression de l'édition de Paris, 1866-1879) nous apprend que Sainte Catherine d'Alexandrie est une martyre qui a vécu au début du IV^e siècle, qu'elle était fort savante et que c'est sans doute à cause de cette science qu'elle a été choisie comme patronne des écoles. Sa fête se célèbre le 25 novembre.
35. Voir note 27. Les religieuses durent subir les critiques de plusieurs personnes qui refusaient d'accepter leur point de vue sur l'éducation des filles. Par exemple, en 1937, le président général du Congrès de la langue française, qui organisait l'événement dans la ville de Québec, dénigre le projet des collèges classiques féminins. Il suggère aux religieuses du couvent Jésus-Marie de Sillery d'animer un atelier intitulé : «Trop d'engouement chez les jeunes filles pour le cours classique». L'abbé Arthur Maheux prend la défense des religieuses. Il écrit lui-même au président :
«Il y a environ 175 000 jeunes filles de 15 à 19 ans dans notre Province; mettons la moitié 87 500 pour le district de Québec (province ecclésiastique). Ôtons 7 500 de langue anglaise; il reste 80 000 jeunes filles canadiennes françaises. Or nous comptons, en tout, 300 jeunes filles de 12 à 19 ans dans trois maisons affiliées : Sillery, Trois-Rivières, Québec, ce qui fait le tiers de un pour cent. Il n'y a donc pas engouement ou risque d'engouement. Vous cherchez à améliorer la langue parlée chez les jeunes filles. Ne pensez-vous pas que les études classiques sont pour les jeunes filles un excellent moyen de mieux connaître la langue française. Permettez-moi de vous suggérer une modification à votre texte : «En quoi les études classiques peuvent-elles améliorer la langue française parlée chez les jeunes filles?»

Parce que le préjugé persistait qu'une tête de femme ne pouvait absorber à la fois le grec et le latin, l'Université avait remplacé, pour les filles, le grec par une langue vivante, italien ou espagnol. Nous avons dû nous soumettre de peur de tout perdre en voulant tout gagner³⁶.

Noblesse oblige. Qui dit le Collège dit installation à l'avenant. Celle du début, plutôt sommaire, devait faire place à un aménagement plus convenable : cabinet de physique, laboratoire de chimie, de biologie, salles de classes bien montées, bibliothèque équipée en conséquence. Mais où trouver les subsides nécessaires? On eut recours au Gouvernement de la Province.

Le parent pauvre

Les collèges masculins recevaient un octroi annuel de dix mille dollars, pourquoi les collèges féminins ne jouiraient-ils pas du même privilège³⁷? C'était déjà beaucoup,

-
36. Voici brièvement comment évoluera le programme des études au collège classique féminin de Sillery :

1916 : l'Université Laval fonde le cours lettres-sciences, d'une durée de 4 ans. Les collèges classiques féminins pourront transformer ces 4 années, qui deviendront les 4 premières années du cours classique.

1928 à 1935 : pendant six ans, les élèves du cours classique féminin suivent intégralement, mais selon une distribution différente, le programme des élèves du cours classique masculin, sauf en ce qui concerne le grec. Les examens pour les étudiantes de Sillery diffèrent de ceux des garçons qui fréquentent les collèges classiques. Pour les filles, un comité spécial prépare et corrige les questions d'examen.

1935 à 1938 : le grec commence à être enseigné et devient matière universitaire en 1938. Le cours classique féminin est porté à 7 ans. Les élèves du cours classique féminin *subissent les mêmes examens que les élèves du cours classique masculin selon une distribution semblable du programme, sauf pour le grec.*

1938 : même distribution des matières, mêmes examens, même jury de correction.

1941 : le cours est porté à 8 ans, comme celui des garçons.

1943 : établissement d'un baccalauréat en sciences domestiques, qui se développe parallèlement à celui des études classiques.

37. La Loi David, sanctionnée le 8 mars 1922, accordait 10 000 \$ par année à chaque collège classique masculin. Dès 1933, les subventions contribuaient dans une proportion de 10 % aux revenus des collèges de garçons (Jean 1975 : 25). Une lettre datée de janvier 1949, du sous-secrétaire de l'Université Laval, l'abbé Jacques Lesage, en réponse à une demande de subventions au collège classique féminin se lit comme suit :

« J'ai le regret de vous dire qu'aucun collège classique féminin ne semble recevoir d'octroi de la part du Gouvernement. De plus, le rapport officiel des comptes publics du Gouvernement de la Province de Québec pour l'année dernière donne une liste complète des montants attribués à chacun des collèges classiques masculins, mais on n'y trouve aucun nom de collèges classiques féminins. » (*Lettre conservée aux archives du CRELIQ.*) Ce n'est qu'en 1959 que les collèges classiques féminins commencent à recevoir des subventions régulières de la part du gouvernement du Québec.

répondait-on à nos légitimes revendications, d'avoir ouvert aux jeunes filles les portes de l'Université³⁸. Faux-fuyants pour pallier le refus de nous rendre justice. Ne venait-on pas pourtant de nous conférer sur papier «les mêmes droits et privilèges» qu'aux garçons.

Une première lettre, le 18 mars 1926, à l'Honorable Alexandre Taschereau³⁹, alors Premier Ministre, reçoit une réponse négative... avec regrets. Le Collège ne se tient pas pour battu.

Le député de comté Monsieur Bédard⁴⁰, instruit de nos difficultés, écrit lui-même au Premier Ministre qui répond : «Il n'est pas possible de considérer un couvent comme un de nos collèges classiques. Nous sommes obligés de nous en tenir aux collèges dans lesquels l'enseignement est donné **aux garçons.**» **C'était une question de sexe!**

Nouvelle demande en 1931, et nouveau refus. «Il n'est pas possible, dit toujours Monsieur Taschereau, de considérer un **couvent** comme un de nos collèges classiques auxquels nous accordons un octroi». **Maintenant c'est une question de mot.** Parce que l'endroit où les filles reçoivent le même enseignement que celui des garçons s'appelle un couvent, il est hors la loi⁴¹.

Ne pouvant rien attendre de ce côté-là, tout notre espoir reposa sur Dieu, le «Provident», le grand Pourvoyeur. Il répondit à notre confiance en inspirant aux parents des religieuses, amis de la maison, de s'intéresser à notre oeuvre. C'est grâce à leurs dons que le Collège, dès les premières années, put faire face aux dépenses indispensables pour se mettre à la page. Il y eut bien quelques petites subventions du Département de l'Instruction Publique, en somme celles qu'il donnait à tous les établissements scolaires.

38. Pour les jeunes filles de condition modeste, il y avait les écoles normales et les écoles ménagères, qui obtenaient beaucoup plus facilement des subventions gouvernementales (Pérusse 1979 : 15).

39. Alexandre Taschereau (1867-1952) fut premier ministre libéral de 1920 à 1936. Il fit ses études en droit à l'Université Laval.

40. Joseph-Ephraïm Bédard est né à Charlesbourg en 1887. Il fut député libéral à l'Assemblée nationale de 1927 à 1934. Il fut surtout connu comme vice-président de la Commission des liqueurs du gouvernement du Québec.

41. Au cours des années quarante et cinquante, les adversaires du cours classique féminin, notamment Mgr Albert Tessier, le grand promoteur des instituts familiaux, défendirent l'idée d'un baccalauréat féminin. Le cours classique ouvrait toutes les portes des facultés universitaires tandis que le baccalauréat féminin confinait les femmes au type d'enseignement dispensé par les instituts familiaux. La lutte se poursuivit jusqu'au début des années soixante. Comme le mentionne Michèle Jean (1975 : 81), les adversaires du cours classique féminin avaient en quelque sorte saisi toute l'ambiguïté inhérente aux thèses des défenseurs de l'éducation supérieure des filles. Ils avaient compris qu'une telle éducation ne pouvait longtemps avoir pour seul résultat de préparer une élite de mères et d'épouses plus cultivées et mieux informées qui ne chercheraient d'aucune façon à modifier leur rôle social.

En 1959 seulement, le Gouvernement comprit qu'il y allait de son honneur de nous traiter sur le même pied que les collèges masculins⁴². L'octroi annuel permit de hausser le Collège à un niveau digne de son nom. Il avait 34 ans!

Hélène Guay
Département d'anthropologie
Université Laval

RÉFÉRENCES

COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR LES PROBLÈMES CONSTITUTIONNELS (COMMISSION TREMBLAY)

- 1954 Mémoire des collèges classiques de jeunes filles du Québec, *La signification et les besoins de l'enseignement classique pour les jeunes filles*. Montréal, Éditions Fides.
Mémoire présenté par un groupe d'anciennes élèves des collèges classiques de jeunes filles de la province de Québec, *Mission culturelle de la femme et les collèges classiques*.
- 1956 *Rapport de la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels*. Montréal, Imprimerie Eugène Doucet limitée.

GAGNON, Mona-Josée

- 1974 *Les femmes vues par le Québec des hommes, 30 ans d'histoire des idéologies*. Montréal, Le Jour Éditeur.

GALARNEAU, Claude

- 1978 *Les collèges classiques au Canada français*. Montréal, Éditions Fides.

GUAY, Edgar (Mme)

- 1956 Mémoire présenté à la Commission du Programme de la Faculté des Arts de l'Université Laval par l'Association des femmes universitaires, sous la direction de Mme Edgar Guay, professeure à la Faculté des sciences sociales.

42. La politique gouvernementale du sous-développement de l'éducation pour les femmes a très bien fonctionné. Par exemple, en 1953, 8,1 % des garçons d'âge scolaire poursuivaient des études classiques contre seulement 0,61 % des filles (Pérusse 1979 : 15).

JEAN, Michèle

1974 *Québécoises du XX^e siècle*. Montréal, Le Jour Éditeur.

1975 *Le collège Marie-Anne : fondation et expansion (1932-1958)*. Mémoire de maîtrise, Département d'histoire, Université de Montréal.

Marie-de-Sainte-Rose-Anne (soeur c.s.c.)

1943 «À propos d'un baccalauréat féminin», *L'Enseignement secondaire au Canada*, XXII,7 : 541-544.

PÉRUSSE, Michèle

1979 «Autrefois, naguère, aujourd'hui l'instruction au féminin», *Éducation Québec*, 9,4 : 10-20.

PLANTE, Lucienne (c.n.d.)

1968 *La Fondation de l'enseignement classique féminin au Québec, 1908-1916*. Thèse de D.E.S., Département d'histoire, Université Laval.

1972 *L'Enseignement classique chez les Soeurs de la Congrégation de Notre Dame 1908-1971*. Thèse de doctorat en lettres (histoire), Université Laval.

PLANTE, Albert

1955 «Les collèges classiques féminins», *Relations*, XV, 174 : 146-149.

POULIN, Fabienne

inédit *Le collège Jésus-Marie de Sillery*. Manuscrit conservé au collège Jésus-Marie à Sillery.